

Félicien Kabuga devrait être extradé vers le MTPI

Alain Gauthier

CPCR, 3 juin 2020

Ce mercredi 3 juin 2020, la Chambre d'instruction de la Cour d'appel de Paris a fait connaître sa décision : Félicien KABUGA doit être remis au Mécanisme International appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux Pénaux [1].

C'est dans une certaine indifférence que le prévenu a accueilli la nouvelle, apparemment peu conscient de la situation dans laquelle il se trouvait. Toutefois, Félicien KABUGA a la possibilité de faire appel de cette décision auprès de la Cour de cassation. Cette dernière aura deux mois pour statuer.

Au sortir de l'audience, alors que ses enfants lui adressaient des encouragements : « Turagukunda, Papa! Komera » (« On t'aime, papa! Courage », Félicien KABUGA de s'étonner et de répondre : « Ubu se bira-

rangiye? » (« Est-ce vraiment fini? »

Une étape est effectivement finie. Reste à attendre la décision de la Cour de cassation.

Dans une pétition adressée aux plus hauts responsables de la planète, ses amis réclamaient « la justice pour KABUGA » : « Félicien KABUGA a toujours souhaité s'expliquer devant une justice équitable. Il souhaite s'expliquer sur toutes les accusations portées contre lui. Il veut que la vérité soit connue de tous. » N'est-il pas légitime de se demander pourquoi le « financier du génocide » a attendu 26 ans et son arrestation pour réclamer d'être jugé en France?

Alain GAUTHIER, président du CPCR

1. Voir également nos précédents articles après son arrestation et ses retombées médiatiques